



La Hague, le 30 avril 2026,

**Madame Stéphanie GAIFFE**  
Directeur Orano Recyclage La Hague

**Monsieur Pierre LENGANEY**  
Responsable des Relations Sociales Orano Recyclage

**Madame Elodie LEBORGNE**  
Directrice des Ressources Humaines Orano Recyclage La Hague

**Objet : dépôt d'un préavis de grève**

Mesdames, Monsieur,

**Nous vous informons que notre organisation syndicale dépose un préavis de grève dont les modalités sont décrites ci-dessous :**

**Lieu :** Etablissement Orano Recyclage La Hague.

**Dates :** Du jeudi 7 mai 2026 à 20H22 au lundi 11 mai 2026 à 20H56.

**Motif : Amélioration de l'attractivité de l'établissement Orano Recyclage La Hague, dans un contexte de difficultés de recrutement, de fidélisation et de reconnaissance des compétences, les revendications ci-dessous visent à rétablir des conditions de travail, de rémunération et d'organisation en cohérence avec les enjeux de notre site.**

Le syndicat SUD Orano Recyclage La Hague revendique :

- **Effectifs / compétences : mise au nominal des effectifs, embauche en CDI de tous les CDD**, dont certains sont présents depuis 3 ans et plus, arrêt des suppressions de postes,
- **CONVERGENCE** : ouverture d'une négociation sur un avenant n°4 aligné sur IMPULSION 2030 pour une application dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026, intégrant :
  - ✓ La mise en place d'une phase transitoire d'un an, **avec un plancher mensuel de 75 € au titre des primes polyvalence/expertise pour les salariés déjà présents lors de la mutualisation**, lorsque le calcul leur est défavorable, afin d'éviter toute perte brutale de rémunération et de permettre un accès progressif au dispositif,
  - ✓ **L'intégration des salariés en régime 2x8 aux primes polyvalence/expertise**,
  - ✓ **La reconnaissance de la montée en compétences des RE et des superviseurs après intégration de leur prime**, avec mise en place d'un complément de salaire et révision des plafonds,
  - ✓ **La clarification des règles d'arrondis et des AE prises en compte**,
  - ✓ **Le passage à un recalcul trimestriel des primes** afin de coller à la réalité des compétences.
- **Temps de travail** : restitution par l'employeur des heures retenues de manière injustifiée lors des difficultés d'accès au site, subies par les salariés,
- **Badgeage** : arrêt du badgeage pour l'ensemble des salariés hors personnel en **Horaire Variable**, afin de rétablir la confiance envers les salariés d'Orano Recyclage, seuls à badger au sein de l'établissement,
- **Forfaits Incommodités** : revalorisation des forfaits incommodités en lien avec la réalité du terrain,
- **Jours DG3** : attribution des 3 congés DG3 à l'ensemble des salariés 5x8 après 5 ans dans le régime pour rétablir l'équité.

Veuillez agréer, Mesdames, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**Arnaud LEMAITRE**, Délégué Syndical Central SUD Orano Recyclage

Copie : DDETS - unité départementale de la Manche - Cherbourg-en-Cotentin

Reçu le 30 avril 2026